



## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant, qui a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2022 :

- Premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2022-R-289 amendant le règlement de zonage numéro 2011-R-195 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Ca-10 ».

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et sera soumis à celle-ci après l'adoption du second projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'élargir les usages autorisés en fonction des possibilités octroyées en vertu du Schéma d'aménagement en vigueur sur le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu. Ainsi, les usages suivants seront dorénavant autorisés dans la zone Ca-10 : résidentiel unifamiliale isolée, les commerces de détails et de service liés à l'agriculture (uniquement la vente de produit agricole, la réparation de machinerie agricole, la clinique vétérinaire et les services liés aux animaux) et le service de réparation automobile dont l'usage est protégé par droits acquis.

L'assemblée de consultation sur ce projet de règlement se déroulera **mercredi, le 27 juillet 2022, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de celui-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter les projets de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au [urbanisme@msdsr.com](mailto:urbanisme@msdsr.com) ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Le projet de règlement est aussi disponible au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 5<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2022.

**Jonathan Lessard, ing.**

Directeur général et greffier-trésorier